

Hopfenweg 21
PF/CP 5775
CH-3001 Bern
T 031 370 21 11
info@travailsuisse.ch
www.travailsuisse.ch

DETEC
Madame Simonetta Sommaruga
Conseillère fédérale
Palais fédéral
Berne

Courriel : info@are.admin.ch

Berne, le 20 mai 2022

Modification de la loi sur l'énergie du 30 septembre 2016. Consultation.

Madame la Conseillère fédérale,
Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de nous donner la possibilité de nous exprimer sur ce projet et c'est bien volontiers que nous vous faisons parvenir notre avis.

Ce projet prévoit, d'une part, d'accélérer les procédures de planification et d'autorisation concernant les installations hydroélectriques et éoliennes les plus importantes. D'autre part, il vise à promouvoir le développement des installations solaires par des incitations fiscales et par l'extension de la procédure d'annonce. Au vu de l'urgence climatique, nous soutenons un engagement accru de la Confédération pour la politique climatique et la coordination des mesures. Il est plus réaliste de parvenir aux buts fixés de cette manière.

Toutefois, sur ce sujet très juridique et technique, aux enjeux fédéralistes et démocratiques, Travail.Suisse, l'organisation faîtière indépendante des travailleurs et travailleuses, prend position de manière générale et renonce à formuler des propositions plus détaillées concernant les différentes modifications législatives.

1. Considérations générales sur l'accélération des procédures de planification et d'autorisation pour les grandes installations hydroélectriques et éoliennes

Travail.Suisse soutient activement la promotion des énergies renouvelables afin que l'on parvienne à zéro émissions nettes de gaz à effet de serre au plus tard d'ici 2050, comme le prévoit le Conseil fédéral. Dans ce contexte, Travail.Suisse reconnaît que si l'on veut atteindre en temps voulu les objectifs prévus par la loi sur l'énergie, il est cohérent et justifié de chercher à optimiser les procédures de construction, d'agrandissement ou de renouvellement des grandes installations destinées à l'utilisation d'énergies renouvelables. Certaines procédures durent trop longtemps et il est dommageable que, pour de grandes installations énergétiques, il puisse s'écouler plus de 20 ans entre le début de l'élaboration du projet et sa réalisation. De trop longues durées de procédure

dissuadent les investisseurs potentiels d'envisager la construction de grandes installations. De plus, dans le cadre de la planification d'installations de production d'énergie importantes, il est légitime de vouloir développer une perspective nationale globale, même si les compétences de la Confédération sont très limitées sur le plan juridique et de mise en œuvre.

C'est pourquoi, Travail.Suisse soutient le principe que la Confédération joue un rôle plus actif dans la planification des installations énergétiques importantes tout en respectant la répartition des compétences dans le système fédéraliste. Mais si le principe d'une conception pour les énergies renouvelables planifiée dans une optique nationale globale, en collaboration étroite avec les cantons est louable et nécessaire, la mise en œuvre est très délicate. Le projet nous paraît restreindre trop fortement les prérogatives des communes. Il faudrait essayer de développer une approche encore plus participative et ne pas tendre à réduire le rôle des communes à un simple rôle consultatif.

Pour améliorer les chances de réussite d'une conception nationale sur les énergies renouvelables. Travail.Suisse propose de prendre en considération les éléments-clés suivants :

- Il faut trouver un meilleur équilibre entre la nécessité de développement des énergies renouvelables et notre capacité à économiser l'énergie (efficacité énergétique). Davantage doit être fait pour l'efficacité énergétique selon le principe que la meilleure énergie est celle que l'on peut éviter de consommer.
- Il faut garantir l'équilibre entre la nécessité de développer les énergies renouvelables tout en préservant la nature et la biodiversité. Malgré certaines garanties légales, nous doutons que cela soit toujours le cas dans la réalité, en particulier pour l'énergie éolienne, constatant des effets négatifs pour la protection du paysage et de la nature.
- La transition énergétique ne peut fonctionner qu'avec le soutien de la population. Or, en limitant fortement les prérogatives des communes avec la mise en œuvre d'une conception nationale, on crée des conditions de départ défavorables pour le développement de cette conception et son acceptation.
- C'est l'énergie éolienne qui suscite le plus d'oppositions de la part de la population et des communes. Vouloir forcer des décisions par des accélérations et simplifications procédurales et implanter plus facilement des installations éoliennes sur certains sites, contre l'avis de la population locale ou des communes, est problématique. Au vu du potentiel sous-estimé de l'énergie solaire et du soutien de la population à ce type d'énergie en général, les objectifs de production solaire et photovoltaïque pourraient être revus à la hausse et compenser une possible production d'énergie éolienne plus faible que prévue en Suisse. Ainsi, les objectifs visés par la stratégie énergétique 2050 ne seraient pas mis en danger.

2. Considérations générales sur le développement des installations solaires

Travail.Suisse approuve le développement des installations solaires par des incitations fiscales et par l'extension de la procédure d'annonce. Il est juste de chercher à améliorer les conditions-cadres pour un développement plus rapide de l'énergie solaire. Au cours des décennies à venir, cette dernière devra devenir un pilier essentiel de l'approvisionnement énergétique en Suisse. Les bâtiments présentent à cet égard un énorme potentiel, en toiture et en façade, avec des installations pouvant être réalisées à faible coût, rapidement, et la plupart du temps sans susciter de conflits. Pourtant, à l'heure actuelle, seule une faible part des constructions neuves sont équipées de panneaux solaires, en dépit du fait que divers cantons prévoient des obligations d'approvisionnement autonome en

électricité pour les bâtiments. En outre, sur le plan fiscal, on constate aujourd'hui des inégalités de traitement en cas d'investissement dans les installations solaires. Contrairement aux installations solaires réalisées à l'occasion d'une rénovation, les installations solaires sur les bâtiments neufs ne peuvent être déduites du revenu imposable dans la déclaration d'impôts.

Nous soutenons la modification prévoyant que les propriétaires puissent déduire les coûts de la mise en place d'installations solaires pour les constructions neuves aussi et la disposition qui prévoit que la procédure d'annonce (qui aujourd'hui déjà remplace souvent la procédure d'octroi de l'autorisation de construire pour les nouvelles installations solaires en toiture), soit étendue aux installations en façade. Les pertes fiscales de ces mesures sont estimées en tout entre 32 à 40 millions de francs et sont donc acceptables au vu du rapport coûts-bénéfices. Sur le plan économique et de l'emploi, ces deux mesures sont favorables car elles augmenteront les carnets de commande de nombreuses PME dans tout le pays. Dans ce contexte, il faudra aussi veiller à pouvoir disposer de suffisamment de personnel qualifié. Le manque de compétences et de formation ne doivent pas être le facteur limitatif du développement de l'énergie solaire. C'est pourquoi, il faut intensifier la formation et la formation continue dans ce domaine pour parvenir aux objectifs fixés.

En vous remerciant par avance de réserver un bon accueil à notre réponse, nous vous adressons, Madame la Conseillère fédérale, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.



Adrian Wüthrich, président de Travail. Suisse



Denis Torche, responsable du dossier politique énergétique